

POUR ETRE BIEN DANS SES BASKETS...



Dans la famille Basket, je voudrais le Dirigeant ! C'est un personnage indispensable au bon fonctionnement de l'association.

Au sein d'un club, chaque dirigeant peut trouver l'activité qui lui permettra de s'épanouir avec et dans l'équipe dirigeante. Il développera ses capacités, soit en mettant ses compétences professionnelles au service de l'association, soit en profitant de cette activité pour s'enrichir de nouvelles connaissances.

Le sport évolue et sa gestion également. Le dirigeant est un référent pour de nombreux acteurs du basket (parents, jeunes, joueurs, entraîneurs, officiels, etc...).

L'un des moyens de faire évoluer notre sport est sans conteste de former les hommes et les femmes qui le font fonctionner.

Ce document s'adresse au dirigeant qui débute et qui souhaite s'informer :

- pour bien comprendre l'activité et se faire plaisir,
- pour bien guider ses interlocuteurs,
- pour tout simplement être bien dans ses baskets.

Yvan MAININI

Président de la Fédération Française de Basket-Ball



SOMMAIRE



LE DIRIGEANT

D'où vient-il ?... Qui est-il ?	page 05
Que veut-il faire ?	page 05
A-t-il des responsabilités ?	page 07
Peut-il se former ?	page 08

LE CLUB	page 09
----------------	---------

LA FEDERATION -	page 11
------------------------	---------

LES LIGUES REGIONALES - LES COMITES DEPARTEMENTAUX

L'ESPRIT SPORTIF	page 13
-------------------------	---------

L'Esprit Sportif, c'est quoi ?	page 13
L'Esprit Sportif, pourquoi ?	page 13
L'Esprit Sportif, quand et comment ?	page 13

LE JOUEUR	page 15
------------------	---------

Qui peut jouer au basket ?	page 15
Que faut-il faire avant de pouvoir jouer au basket ?	page 15
Une licence, c'est quoi ?	page 15
Que faut-il faire pour obtenir une licence ?	page 15
A quoi sert la cotisation ?	page 16
Existe-t-il plusieurs types de licences ?	page 16
L'âge a-t-il une influence sur la délivrance de la licence ?	page 18



LE MATCH	page 19
Comment permettre à une rencontre de se dérouler dans les meilleures conditions possibles ?	page 19
Comment accueillir une équipe de façon conviviale ?	page 19
Quel matériel faut-il prévoir lors d'une rencontre à domicile ?	page 19
Les tâches administratives sont-elles prépondérantes ?	page 21
En résumé, quelles tâches à accomplir autour du match ?	page 22
LA FORMATION	page 23
La Formation, pourquoi ?	page 23
La Formation pour qui ?	page 23
Quand et comment accéder à ces formations ?	page 26
ANNEXES	page 27
Comment se situer dans l'organisation du sport en France ?	page 27
Quelques sigles : que veulent-ils dire ?	page 28
DOCUMENTS DE REFERENCE	page 29
POUR ETRE ENCORE MIEUX DANS SES BASKETS	page 31
REMERCIEMENTS	page 32

LE DIRIGEANT



D'où vient-il ? ... Qui est-il ?

Il est impossible de faire un "portrait type" du dirigeant.

Le rôle de ce personnage est essentiel au bon fonctionnement de l'association. Il existe pourtant différents profils de bénévoles au sein d'un club et venant de divers horizons.

Au sein des clubs :

- Joueurs et anciens joueurs
- Parents de joueurs
- Jeunes aimant les responsabilités
- Officiels et anciens officiels (arbitres, marqueurs, chronométrateurs)
- Entraîneurs et anciens entraîneurs

Venant de l'extérieur du club :

- Dirigeants d'autres associations,
- Toute personne disponible et / ou voulant s'investir dans le bénévolat.

Que veut-il faire ?

Le terme "dirigeant " ne signifie pas obligatoirement être élu au bureau du club. Etre dirigeant, c'est contribuer par son investissement au bon fonctionnement de l'association.

En quelques lignes, voici retracé plusieurs fonctions que peut avoir un dirigeant au sein du club (la liste n'est pas exhaustive).

Acteur de la vie du club au quotidien.

C'est le maillon essentiel au bon fonctionnement du club.

Ses tâches sont aussi multiples que variées : veiller au respect du matériel, tenir la buvette, animer une soirée festive du club... Par son action, il garantit le bon déroulement de l'activité de l'association en étant présent le jour " J " de la manifestation.

Accompagnateur d'équipe

(voir le "Guide de l'accompagnateur d'équipe")

Il est obligatoire qu'une équipe soit accompagnée par un "responsable licencié ". De plus, s'il s'agit d'une équipe de jeunes, il est impératif qu'une personne majeure encadre cette équipe.

LE DIRIGEANT



Membre d'une commission dans le club

Il est une source de proposition pour la vie au quotidien de l'association. Il prépare en amont chaque manifestation du club.

Membre du Comité Directeur ou du Bureau du club

C'est le mandat électif de base au sein d'une association.

Il assiste aux réunions et participe aussi à la définition du projet, des valeurs du club.

Le Secrétaire

(voir le " Guide du Secrétaire ")

Il a une tâche importante car, aux côtés du Président, il veille au bon fonctionnement administratif du club.

Il doit avoir des qualités d'organisateur et une bonne connaissance des règlements et du fonctionnement des organismes officiels.

Le Trésorier

(voir le " Guide du Trésorier ")

Il a également une tâche importante.

C'est lui qui prépare le budget de l'association soumis à l'Assemblée Générale. Il établit les demandes de subventions, contrôle les dépenses dans le cadre du budget. Il donne un avis sur tous les engagements financiers. Il tient la comptabilité du club et soumet les comptes de l'exercice clos à l'Assemblée Générale.

Le Président

C'est, avant tout, le représentant du club en interne (joueurs, parents entraîneurs, officiels) et en externe (collectivités locales, territoriales, partenaires...). Il est aussi le responsable juridique de l'association.

En consultation avec les membres du Comité Directeur, il définit le projet de son club et le conduit.

Il est le garant de la bonne marche de l'association et de l'éthique sportive.

Son rôle est délicat car il doit se placer " au-dessus de la mêlée ". C'est à lui qu'il appartient essentiellement de "faire naître" l'esprit d'équipe qui doit animer tous les bénévoles qui se dévouent autour de lui.

Enfin, il est un homme de contacts et de relations avec l'extérieur.

LE DIRIGEANT



A-t-il des responsabilités ?

OUI Il a une **responsabilité éducative**. Comme tout parent ou comme dans toute activité, le dirigeant doit être le garant de valeurs éducatives.

OUI Il a une **responsabilité morale**. Ce n'est pas une responsabilité "officielle". C'est une responsabilité "propre" à l'individu.

OUI Il a une **responsabilité civile**. Elle a pour objet d'indemniser, de réparer tout préjudice, tout dommage qui a été causé à autrui ou à ses biens.

Pour couvrir le dirigeant de ce risque, le club doit souscrire une assurance.

La responsabilité civile que des dirigeants ont souscrit à titre individuel n'est pas opératoire en la matière. Lorsqu'un dirigeant d'association agit pour le compte de celle-ci, il n'engage pas sa propre responsabilité civile, mais il engage celle de l'association en tant que personne morale. Il est donc évident que toute association, quelle qu'elle soit, se doit d'avoir une assurance de responsabilité civile.

OUI Il a une **responsabilité pénale**. Elle a pour objet de réparer un dommage qui a été causé à la société dans son ensemble. En fait, elle a pour objet de réprimer toute infraction à la loi ou à des règlements.

OUI Il a une **responsabilité disciplinaire**. Elle trouve sa source dans les règlements fédéraux et disciplinaires (titre VI), et dans les règlements généraux et dopages (cas exceptionnels).

OUI Il a une **responsabilité d'information**. La loi sur le sport impose aux associations d'informer les sportifs du club. Ces derniers ont intérêt à souscrire à une assurance personnelle qui les dédommagerait en cas d'accidents

Il appartient au dirigeant du club d'attirer l'attention du licencié sur les options d'assurance qui peuvent lui être favorables en cas de sinistre (perte de salaire par exemple), et le conseiller.

Le dirigeant est en général un bénévole qui prend sur son temps et qui paie de sa personne pour remplir gratuitement sa fonction afin de représenter l'association dans tous les actes de la vie courante. Mais le dirigeant n'est pas exonéré de responsabilité et la méconnaissance de ces dernières peut conduire à bien des quiproquos.

Sachez qu'en cas de difficultés, le Service Juridique de la F.F.B.B. pourra vous renseigner - Tél. : 01.53.94.25.47.



LE DIRIGEANT



Peut-il se former ?

OUI Des formations sont proposées. Des renseignements peuvent être obtenus auprès du Comité départemental, de la Ligue régionale et de la Commission Fédérale de Formation (voir page 25)

Aujourd'hui, plus que jamais, pour continuer à être efficace, le dirigeant doit se former, se tenir au courant.

La Commission Fédérale de Formation propose différents thèmes :

- Les responsabilités dans la gestion de l'association
- La mise en œuvre et le suivi du projet
- Le partenariat, le mécénat, le sponsoring
- L'accueil dans l'association
- Mobiliser et animer une équipe
- Pouvoir, management et motivation d'une équipe
- La communication écrite et orale
- Développer son club - stratégie de projet
- L'informatique dans la gestion d'une association

Nota : Il existe d'autres organismes qui organisent des formations de dirigeants.



LE CLUB



C'EST UNE ASSOCIATION DE PERSONNES :

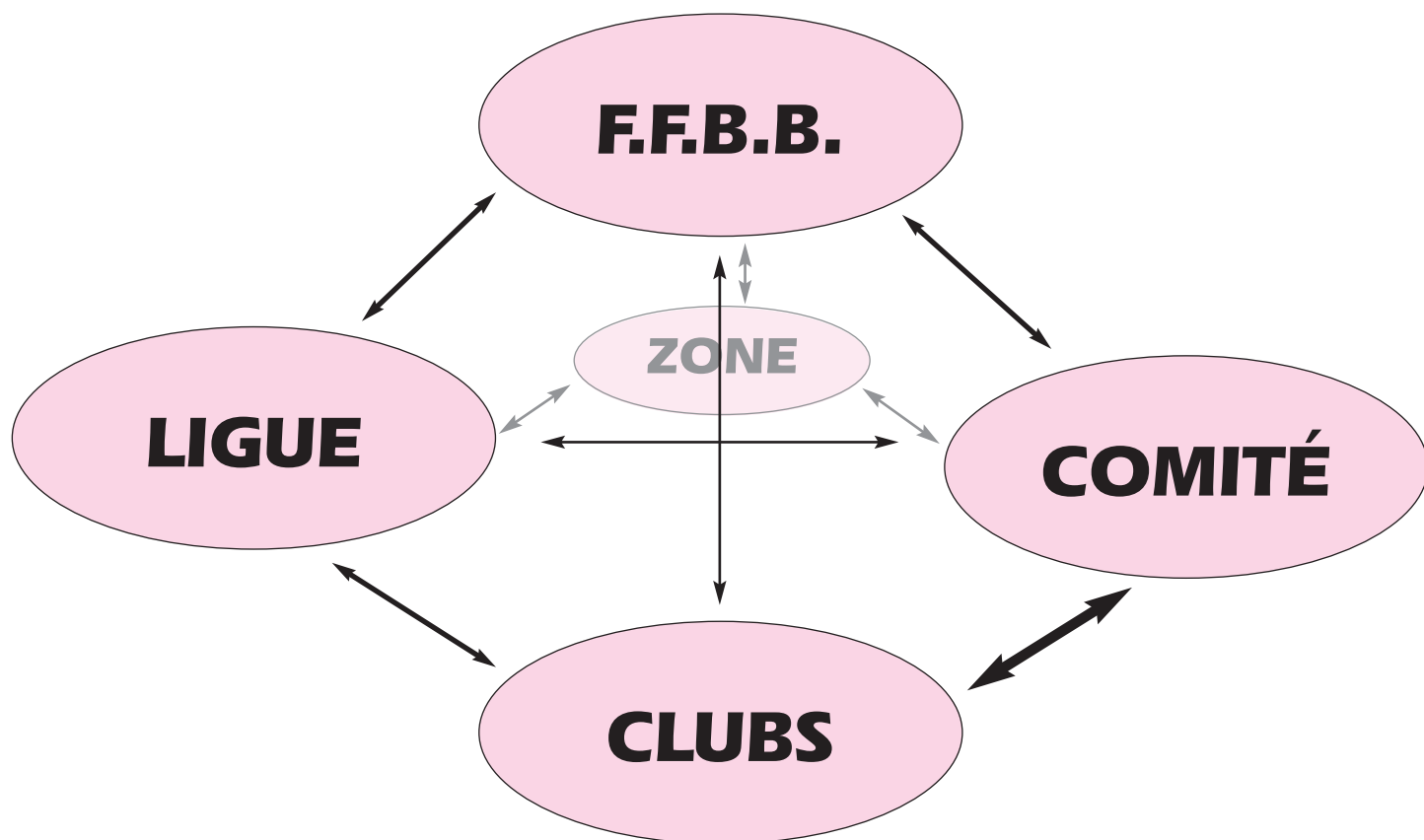
- ◆ Qui partagent le plaisir de leur sport favori en assurant le fonctionnement du club
- ◆ Qui reçoivent en retour la richesse d'une participation humaine épanouissante

PARCE QUE DONNER C'EST AUSSI RECEVOIR





LA FEDERATION LES LIGUES REGIONALES LES COMITES DEPARTEMENTAUX



Les relations de proximité sont à privilégier

FEDERATION FRANCAISE DE BASKET BALL	LIGUE REGIONALE DE	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE
117, Rue du Château des Rentiers BP 403 75626 PARIS CEDEX 13 Tél. : 01.53.94.25.00 Fax : 01.53.94.26.80 Commission Formation : 01.53.94.25.43. Internet : www.basketfrance.com	_____ _____ _____ _____ Tél. : _____ Fax : _____ Internet : _____ _____	_____ _____ _____ _____ Tél. : _____ Fax : _____ Internet : _____ _____





L'ESPRIT SPORTIF



L'Esprit Sportif, c'est quoi ?

C'est avant tout respecter tous ceux que l'on côtoie dans la pratique et l'environnement sportif parce que le sport doit être et rester avant tout une école de vie et de maîtrise de soi.

L'Esprit Sportif, pourquoi ?

Le basket-ball est un sport qui exige beaucoup de vivacité et de tonus. Ces qualités peuvent trop vite se muer en défauts et provoquer des incidents.

Le rôle des dirigeants est essentiel pour demander à tous les acteurs de respecter l'Esprit Sportif.

L'Esprit Sportif, quand et comment ?

Avant la rencontre :

- Accueillir comme des invités privilégiés l'équipe et les accompagnateurs adverses et les officiels.
- Préparer le match dans de bonnes conditions matérielles.

Pendant la rencontre :

- Respecter les règles de jeu
- Contenir le public et les supporters
- Maîtriser les joueurs et les accompagnateurs
- Accepter toutes les décisions des arbitres

L'ESPRIT SPORTIF



Après la rencontre :

- Accepter le résultat de la rencontre
- Assurer le retour de tous vers les vestiaires dans de bonnes conditions
- Offrir le "pot" de fin de match
- Veiller à la sérénité autour du départ des officiels et des visiteurs

Les joueurs, les entraîneurs, les accompagnateurs et les officiels (arbitres et officiels de table de marque) sont des partenaires sans lesquels aucune rencontre ne saurait exister !

Et rappelez-vous toujours que le basket n'est qu'un jeu et que le dirigeant doit avoir une attitude exemplaire.

En dehors des rencontres :

L'ESPRIT SPORTIF doit toujours être présent, même en dehors des rencontres. Les dirigeants se doivent de conserver cet esprit dans le "relationnel" avec les autres clubs, les instances fédérales, et les autres disciplines. Les règles générales de "politesse et de correction" entre dirigeants doivent toujours être respectées. L'éthique du club n'en sera que mieux appréciée.

LE JOUEUR



Qui peut jouer au basket ?

Toute personne physique, à condition qu'elle fournisse préalablement les pièces nécessaires pour être qualifiée et obtenir une licence. Parmi ces pièces, il faut un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Basket, daté de moins de trois mois.

Que faut-il faire avant de pouvoir jouer au basket ?

Avant de pouvoir participer aux entraînements et aux championnats, il faut être en possession d'une licence.

Une licence, c'est quoi ?

La licence est un document d'identité sportive, revêtue d'une photographie, valable pour la saison sportive (du 1^{er} Juillet d'une année au 30 Juin de l'année suivante).

La licence répond à deux nécessités :

- **Adhérer** à la Fédération Française de Basket-Ball, comme on adhère à toute association avant de pouvoir y pratiquer l'activité proposée.
- **Etre assuré** pour la pratique du basket, même en loisir.

Que faut-il faire pour obtenir une licence ?

Le joueur doit fournir un dossier complet accompagné de la cotisation, au responsable des licences dans le club (secrétaire du club, responsable d'équipe, personne désignée spécialement à cet effet, à voir selon l'organisation du club).

En général, le responsable des licences dans le club précise les pièces à fournir. Il est également possible de se référer au guide du secrétaire de club, ou aux règlements généraux.

LE JOUEUR



A quoi sert la cotisation ?

Le prix de la licence, ou cotisation, comprend deux parties :

- L'adhésion qui se répartit en quatre parts : 1 part pour la Fédération, 1 part pour la Ligue régionale, 1 part pour le Comité départemental, 1 part pour le Club.
- L'assurance.

Existe-t-il plusieurs types de licences ?

OUI Il est possible de les regrouper en cinq familles principales :

La création :

C'est le cas du joueur qui n'était pas licencié la saison précédente (joueur qui demande une licence pour la première fois, ou joueur qui a déjà eu une licence, et qui, après une ou plusieurs années d'interruption, demande à nouveau une licence).

Le renouvellement :

C'est le cas du joueur titulaire d'une licence la saison sportive précédente et qui renouvelle sa licence pour le même club.

La mutation :

C'est le cas d'un joueur titulaire d'une licence la saison sportive précédente dans un club, et qui souhaite obtenir une licence dans un autre club.

La mise à disposition, ou "prêt de joueur" :

C'est la possibilité pour un joueur licencié dans un club, de pouvoir jouer dans un autre club (pendant deux saisons au maximum).

La Licence sport en entreprise :

Elle est attribuée au joueur ayant une activité professionnelle principale au sein de l'entreprise au titre de laquelle la licence est demandée.

Nota : des formalités supplémentaires sont demandées aux étrangers majeurs. Les étrangers mineurs n'y sont pas soumis.

En cas de doute, il est possible de se reporter au guide du secrétaire de club, et aux règlements généraux.

Ne jamais perdre de vue que, quelle que soit la période de demande de licence, son obtention est préalable à toute pratique du Basket.

LE JOUEUR



Nature de la demande	A quelle période demander une licence ?	Type de licence délivrée	Organisme délivrant la licence
Nature de la demande	A n'importe quel moment de la saison	A	Comité départemental
Renouvellement	A n'importe quel moment de la saison	A	Comité départemental
Mutation	<p>Période normale : Période fixée par la Fédération, généralement 15 jours en fin de saison sportive (se renseigner auprès du club ou du comité départemental, ou se référer aux règlements généraux). Cette catégorie de licence permet de participer à n'importe quel championnat.</p> <p>Période exceptionnelle : Au delà de la période normale, et jusqu'à une date fixée par la Fédération, possibilité d'obtenir une mutation</p> <ul style="list-style-type: none"> • En raison de conditions particulières listées dans les règlements généraux, • Ou en raison des cas particuliers non énumérées et appréciées par l'autorité qui délivre la licence. Cette catégorie de mutation ne permet pas de participer à tous les championnats. <p>En dehors de ces périodes, il n'est pas possible d'obtenir une mutation.</p>	M M B	Comité départemental, si la mutation a lieu à l'intérieur du département. ou Ligue régionale accueillant le joueur,
Mise à disposition	Dès le début de la saison, et jusqu'au 30 novembre, à condition de n'avoir participé à aucune rencontre de la saison en cours.	T	Comité départemental à l'intérieur du département ou Ligue régionale accueillant le joueur,
Corpo	Comme les créations, renouvellements, mutations	C	Comité départemental

LE JOUEUR



L'âge a-t-il une influence sur la délivrance de la licence ?

OUI Les licences "joueur" sont attribuées en fonction de l'âge du titulaire au 1^{er} janvier de la saison en cours. Un joueur ne peut pratiquer le Basket que dans sa catégorie d'âge (voir le tableau).

Age	Catégorie
6 ans et avant	BABY BASKETTEURS
7 et 8 ans	MINI POUSSINS
9 et 10 ans	POUSSINS
11 et 12 ans	BENJAMINS
13 et 14 ans	MINIMES
15, 16 et 17 ans	CADETS
18 à 35 ans	SENIORS
36 à 45 ans	ANCIENS
46 et au dessus	VETERANS

Un joueur pratique le Basket dans sa catégorie. Il peut également être autorisé à jouer dans une catégorie supérieure, à condition d'obtenir " un surclassement " délivré au vu d'un dossier médical (voir guide du secrétaire, règlements généraux).



NB : Quelque soit l'âge, il est possible d'avoir une licence non joueur (dirigeant).

LE MATCH



Comment permettre à une rencontre de se dérouler dans les meilleures conditions possibles ?

- accueil et convivialité
- organisation matérielle
- organisation administrative

Comment accueillir une équipe de façon conviviale ?

L'équipe visiteuse, ses accompagnateurs, les arbitres, les officiels de la table de marque, apprécieront l'art de recevoir d'un club qui :

- **Ouvre les portes** du gymnase au moins **1 heure** avant l'heure officielle de la rencontre ;
- **Accueille** les visiteurs et les **conduit** à leur **vestiaire** respectif ;
- **Prévoit un espace convivial** pour les accompagnateurs (boisson fraîche, café...)
- Met **des ballons d'échauffement** à disposition des joueurs ;
- Fait en sorte que **le matériel de la table de marque et le ballon de match** soient à la disposition des officiels, désignés ou non ;
- Assure avec doigté la **médiation** dans les gradins ou trouve **solution** à tout problème technique dans la salle ;
- Organise le "**pot de fin de match**", espace de communication et de retour au calme agréable avant de repartir.

Quel matériel faut-il prévoir lors d'une rencontre à domicile ?

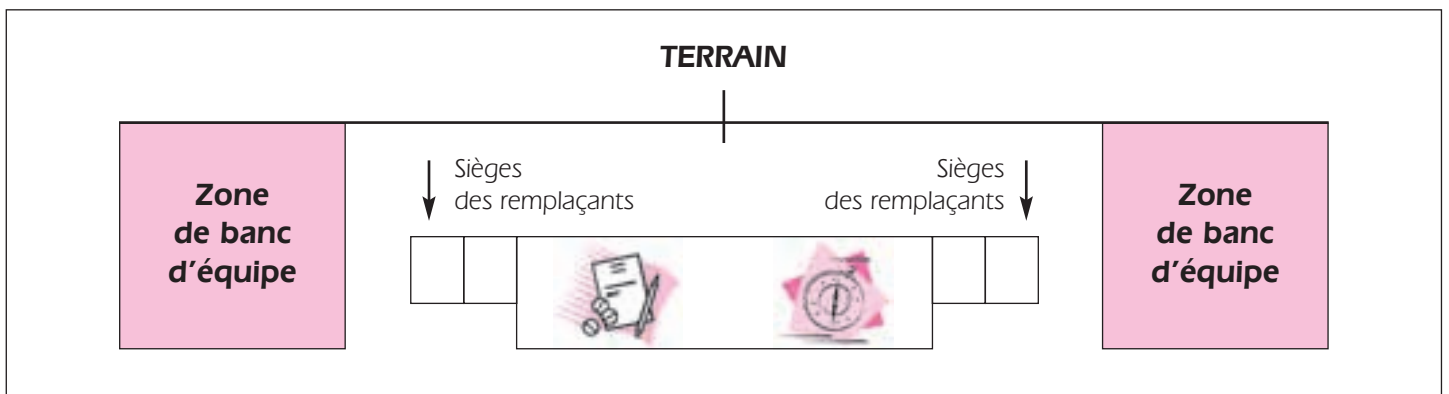
(Consulter le règlement des salles et terrains pour les précisions sur les équipements)

- 1 jeu de maillots ;
- 1 jeu de maillots de couleur différente au cas où le visiteur se présenterait avec la même couleur de maillots que la vôtre ;
- 4 ballons d'échauffement et le ballon de match choisi par l'arbitre ;

LE MATCH



- Une “table de marque” comprenant :
 - un tableau de marque visible de tous
 - les chronos divers, de jeu, temps morts...
 - un jeu de plaquettes numérotées de 1 à 5
 - 2 signaux de couleur rouge pour les fautes d’équipes
 - une feuille de marque officielle et 2 stylos (un rouge et un noir)
 - 4 chaises pour les changements de joueurs
 - 2 “bancs” pour les équipes et leur entraîneur
 - une pharmacie d’urgence
 - le règlement sportif officiel



LE MATCH



Les tâches administratives sont-elles prépondérantes?

OUI Pour une bonne organisation.

L'élaboration et une communication :

- d'un **calendrier**
- de la **liste des joueurs** qualifiés (licenciers)
- de la **liste de brûlage** (cf. : règlements sportifs)
- de la **liste des clubs** du championnat avec coordonnées de salles, couleur de maillots...

est indispensable.

Ces tâches incombent bien souvent au responsable administratif du club. (cf. : Guide du Secrétaire)

OUI Pour un bon déroulement des rencontres.

- La mise sur pied d'une **équipe organisée d'arbitres, de marqueurs chronométrateurs, et de responsables de salle** au sein du club vous permettra d'être opérationnel en toutes circonstances. Des officiels ne sont pas toujours désignés !

NB : Une formation technique pourra être prévue au sein du club. Il existe aussi des stages officiels à ce sujet.

- La bonne connaissance du **règlement sportif** édicté par chaque instance, évite les dysfonctionnements éventuels et les désagréments qui en découlent.

Rappel :

- championnat départemental : Comité départemental
- championnat régional : Ligue régionale
- championnat national : Fédération

OUI Pour un bon suivi et une bonne gestion des championnats

(mise en place des phases, classements...)

Le regroupement et la **communication des résultats** des rencontres incombent, en général, au club recevant ainsi que l'**envoi** à l'instance adéquate **des feuilles de marque** de la fin de semaine. Ce n'est pas toujours le cas... Se renseigner... (Cf. : règlement sportif).

OUI Pour une bonne promotion du basket...

- La communication des résultats,
- L'envoi d'articles, de photos, à la presse locale, permettent de valoriser votre club, donc le Basket.

LE MATCH



En résumé, quelles tâches à accomplir autour du match ?

Ces tâches sont réparties entre différents dirigeants

Cf. Guide de l'accompagnateur d'équipe - Guide du secrétaire de club - Règlement sportif et financier des championnats)

	Rencontre à domicile	Rencontre à l'extérieur
Bien avant le match	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de la disponibilité de la salle (calendrier) • Prévoir une équipe de marqueurs/chronométrateurs et arbitres si ceux-ci ne sont pas désignés officiellement • Arrêter la composition de l'équipe du jour en fonction de la liste de brûlage et des licences • Fixer l'heure de rendez-vous à la salle suffisamment tôt • S'organiser pour avoir deux tenues de couleurs différentes 	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêter la composition de l'équipe en fonction de la liste de brûlage et des licences • Se renseigner sur le lieu exact de la rencontre (ville, village, adresse de la salle, trajet...) • Organiser le déplacement (accompagnateurs parents, voitures, mini-bus ou autres...) • Fixer l'heure de rendez-vous suffisamment tôt et donner l'heure approximative de retour • Emporter les maillots, les licences des joueurs et de l'entraîneur, et prévoir le montant des frais d'arbitrage
Juste avant le match	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir l'équipe visiteuse, les arbitres, les marqueurs chronométrateurs, s'il y a lieu ; • Mettre en place la table de marque et le matériel • Se renseigner sur la couleur de maillot des visiteurs et en tirer les conséquences • Présenter la liste et les licences des joueurs(ses) et de l'entraîneur à l'arbitre • Veiller à ce que la feuille de marque soit complétée • Penser à l'indemnisation des arbitres et des marqueurs chronométrateurs le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter la liste et les licences des joueurs (euses) et de l'entraîneur à l'arbitre • Veiller à ce que la feuille de marque soit complétée • Penser à l'indemnisation des arbitres et des marqueurs chronométrateurs le cas échéant
Pendant le match	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux sollicitations des acteurs du "terrain" • Faire respecter l'esprit sportif à tout niveau 	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter l'esprit sportif à tout niveau (joueur, entraîneur, accompagnateur)
Juste après le match	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser "le pot d'après match" • Le week-end même, diffuser les résultats puis envoyer la feuille de marque dans les délais. 	<ul style="list-style-type: none"> • Partager "le pot d'après match" • communiquer les résultats à son club.

BONS MATCHS !

LA FORMATION

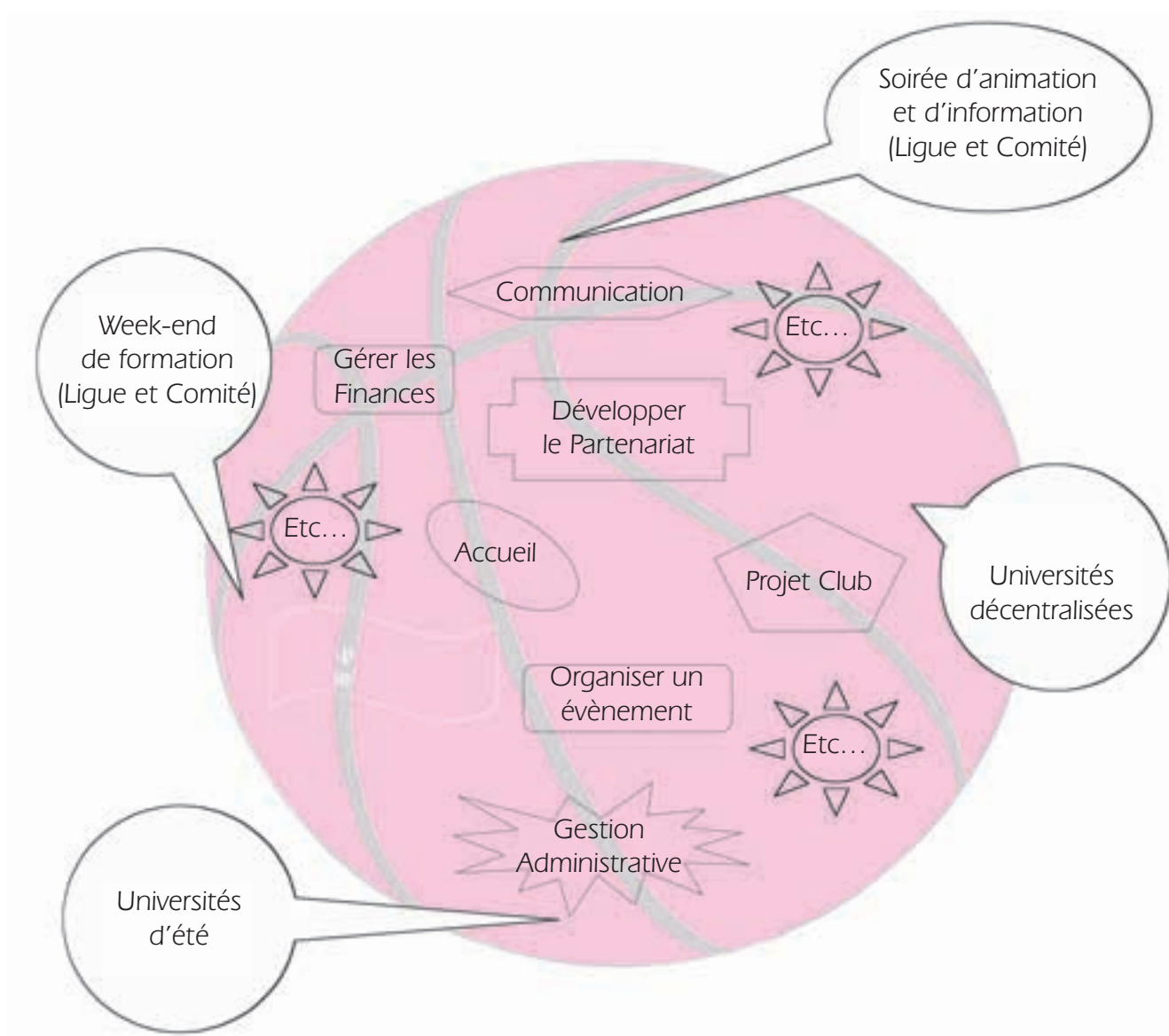


La Formation, pourquoi ?

C'est un moyen de s'enrichir, d'échanger, de découvrir de nouvelles méthodes, de nouveaux environnements et de devenir plus performant dans son domaine de prédilection.

La Formation, pour qui ?

Aux Dirigeants



LA FORMATION



Aux Entraîneurs

REJOINDRE UN CLUB - ETRE TITULAIRE D'UNE LICENCE
ETRE AGE D'AU MOINS 16 ANS

ANIMER

ANIMATEUR

Mini

Club

ASPECTS LUDIQUES
ASPECTS ORGANISATIONNELS

DIRIGER UN ENTRAINEMENT

INITIATEUR

LES FONDAMENTAUX
INDIVIDUELS DANS LE JEU

CONSTRUIRE UN ENTRAINEMENT

ENTRAINEUR

Jeunes

Juniors

LES FONDAMENTAUX
COLLECTIFS DANS LE JEU

CONDUIRE UNE EQUIPE

ENTRAINEUR REGIONAL

LA PROGRAMMATION TECHNICO - TACTIQUE

BREVET D'ETAT

Spécifique Basket 1^{er} Degré
Spécifique Basket 2^e Degré
Spécifique Basket 3^e Degré



LA FORMATION



Aux Arbitres et aux Officiels de Table de Marque

REJOINDRE UN CLUB - ETRE TITULAIRE D'UNE LICENCE

ECOLE D'ARBITRAGE ET INITIATION A LA TABLE DE MARQUE

Au sein du club

DETECTION ET FORMATION AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

Comité

DETECTION ET FORMATION AU NIVEAU REGIONAL

Ligue

DETECTION ET STAGE AU NIVEAU NATIONAL

Zone

ARBITRES ET OFFICIELS
DE TABLE DE MARQUE

Pratique en
Championnat de France

STAGE DE 1^{er} NIVEAU

STAGE DE 2^e NIVEAU

STAGE DE 3^e NIVEAU

FILIERE NATIONALE

ARBITRES ET OFFICIELS DE TABLE DE MARQUE
Pratique en Championnat Professionnels (PRO A / PRO B / LF)

LA FORMATION



Aux Joueurs

REJOINDRE UN CLUB - ETRE TITULAIRE D'UNE LICENCE

ECOLE de MINI-BASKET

- Baby Basket (jusqu'à 7 ans) • Mini Poussin(e)s (7-8 ans) • Poussin(e)s (9-10) ans

SELECTION DES MEILLEURS BENJAMIN(E)S des DEPARTEMENTS

- Tournoi Inter Comités (T.I.C) • 11-12 ans

SELECTION DES MEILLEURS MINIMES des LIGUES REGIONALES

- Tournoi Inter Ligues (T.I.L) • 13-14-15 ans

SELECTION DES MEILLEURS MINIMES des ZONES

- Tournoi Inter Zones (T.I.Z) • 13-14-15 ans

PÔLES ESPOIRS (13-14-15 ans) – Un par RÉGION

- Filière de formation labellisée par le Ministère des Sports.
- Scolarité aménagée
- Entraînements quotidiens par un Conseiller Technique d'Etat
- Internat possible
- Participation aux Championnats Fédéraux de France "Jeunes"

Pôles France Centre Fédéral (C.F.B.B)

Centre Fédéral de Toulouse (NF 2)
INSEP (NF1 et NM1)

Centre de Formation des Clubs de PRO A

– PRO B ou Ligue Féminine
(à partir de 16 ans)

Direction Technique Nationale

Equipes de France A
Equipes de France Cadet(te)s, Juniors, - de 20 ans

Clubs Professionnels

Championnats Masculin PRO A ou PRO B
Championnat de Ligue Féminine

Quand et comment accéder à ces formations ?

Les périodes et les contenus varient suivant la fonction exercée au sein du club, mais également en fonction des régions ou des départements

Toutes les informations nécessaires peuvent être obtenues en prenant contact avec les responsables de Formation des Ligues et des Comités.

ANNEXES



Comment se situer dans l'organisation du sport en France ?

Niveau National	FEDERATION		Ministère des Sports	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Nationale	C.N.O.S.F.	F.N.O.M.S.
Niveau Régional	LIGUE	Conseil Régional	Direction Régionale Jeunesse et Sports	Rectorat	C.R.O.S.	C.R.O.M.S.
Niveau Départemental	COMITE	Conseil Général	Direction Départementale Jeunesse et Sport	Inspection Académique	C.D.O.S.	C.D.O.M.S.
Niveau Local	CLUB	Mairie et Communauté de Communes		Ecoles Collèges Lycées		O.M.S.

ANNEXES



Quelques sigles : que veulent-ils dire ?

AFEB	A ssociation F rançaise des E ntraîneurs de B asketball
AG	A ssemblée G énérale
BE	B revet d' E tat
CD n°	C omité D épartemental du... (nom du département)
CD	C omité D irecteur
CDAMC	C ommission D épartementale des A rbitres M arqueurs C hronomètres
CDOS	C omité D épartemental O lympique et S portif
CDOMS	C omité D épartemental des O ffices M unicipaux du S port
CFAMC	C ommission F édérale des A rbitres M arqueurs C hronomètres
CNOSF	C omité N ational O lympique et S portif F rançais
COMED	C ommission M édical
CRAMC	C ommission R égionale des A rbitres M arqueurs C hronomètres
CREPS	C entre R égional d' E ducation P hysique et S portive
CROS	C omité R égional O lympique et S portif
CROMS	C omité R égional des O ffices M unicipaux du S port
CS	C ommission S portive
CST	C ommission des S alles et T errains
CT	C ommission T echnique
CTS	C onseiller T echnique et S portif
DDJS	D irection D épartementale de la J eunesse et des S ports
DRJS	D irection R égionale de la J eunesse et des S ports
DRDJS	D irection R égionale et D épartementale de la J eunesse et des S ports
DTBN	D irection T echnique du B asket N ational
DTN	D irecteur T echnique N ational
FFBB	F édération F rançaise de B asket- B all
FIBA	F édération I nternationale de B asket-ball A mateur
FNDS	F ond N ational de D éveloppement du S port
FNOMS	F édération N ationale des O ffices M unicipaux du S port
FF Sport U	F édération F rançaise du S port U niversitaire (anciennement FNSU)
INSEP	I nstitut N ational des S ports et de l' E ducation P hysique
LFB	L igue F éminine de B asketball
LNB	L igue N ationale de B asketball
LR	L igue R égionale
NF / NM	N ationale F éminine / N ationale M asculine
OMS	O ffice M unicipal du S port
PRP	P rojet R égional P ersonnalisé
PV	P rocès V erbal
SG	S ecrétaire G énéral
UNSS	U nion N ational du S port S colaire
USEP	U nion S portive de l' E nseignement de P remier degré
UGSEL	U nion G énéral S portive de l' E nseignement L ibre



DES DOCUMENTS DE REFERENCE



- La Loi de 1901
- La Loi de 1984
- La Loi de 2000
- Le Règlement Officiel de Jeu *
- L'annuaire fédéral *
- Les annuaires régionaux et départementaux ou à défaut, les règlements sportifs régionaux et départementaux *
- Le Guide de l'Accompagnateur d'Equipe *
- Le Guide de la Démarche de Projet *
- Le Guide du Trésorier *
- Le Guide pour Créer son club *
- Le Guide du Secrétaire *

* Tous ces documents sont internes à la FFBB. Pour se les procurer, renseignez-vous auprès de votre comité départemental, de votre ligue régionale ou auprès de la FFBB.

MES NOTES PERSONNELLES



A large rectangular area with a black border, containing 20 horizontal dotted lines for writing notes.



Pour être encore mieux dans ses baskets...



Cette plaquette est destinée à aider tous les dirigeants de club dans leur volonté de développement de l'activité Basket. Elle est un référentiel des informations de bases que doit avoir le dirigeant de club. Ce guide ne peut à lui seul donner toutes les informations permettant aux dirigeants d'accomplir pleinement leurs missions.

Des formations spécifiques de dirigeants sont organisées par les Comités départementaux, les Ligues régionales et par la Commission Fédérale de Formation, comme par exemple les Universités d'été Fédérales ou décentralisées, rappelons :

Université d'été Fédérale:

Tous les deux ans

(En 2003 au Futuroscope de Poitiers)

Universités décentralisées :

(Par exemple en 2002 sur 7 sites : Reims, Mulhouse - Ungersheim, Le Temple-sur-Lot, Sablé-sur-Sarthe, Lyon, Evry, Tours)

Et beaucoup d'autres formations locales...

D'autres suivront... nous espérons vous y retrouver !

Pour tous contacts :

- F.F.B.B.
Commission Fédérale de Formation : 01.53.94.25.43.
- Le siège de votre Ligue Régionale ou de votre Comité Départemental

REMERCIEMENTS



Ce document a été réactualisé et mis en page par : Stéphanie GIRARD, Josyane HECKLEN, Chantal MUSTIERE, Pierre BONNAUD, Gérald NIVELON.

Et avec la participation des autres membres de la Commission Fédérale de Formation : Paola BLACHIER, Bernard BASTIAT, Jacques DENEUX, Gilbert CADIN, André LE BASTARD, Olivier PICQUE, Jean-Pierre ROGER, Michel SAINTRAPT, Serge LABELLE, Christian MIGOUT, Georges PANZA, sans oublier celles et ceux qui avaient travaillé sur la première édition de ce Guide du Dirigeant.

**Vous pouvez retrouver ce guide sur le site de la F.F.B.B. :
www.basketfrance.com**